

AVIS AU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

Consultation du public

**SA ARGAN - construction d'un entrepôt logistique
ZAC Grand Sud Logistique – 82700 MONTBARTIER**

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

En application du livre V du code de l'environnement, une consultation du public est ouverte sur le territoire de la commune de Montbartier, portant sur la demande d'enregistrement relative à la construction d'un entrepôt logistique - ZAC Grand Sud Logistique, présentée par la SA ARGAN dont le siège social est sis 21 rue Beffroy 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Cette consultation d'une durée de quatre semaines se déroulera du **22 janvier au 21 février 2024 inclus**.

Le projet concerne l'implantation d'un entrepôt logistique, soumis au régime de l'enregistrement (rubrique n° 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).

Le dossier correspondant, comportant notamment la demande d'enregistrement avec l'exposé du projet, les plans s'y rapportant restera déposé à la mairie de Montbartier où le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux : le lundi et le mardi, de 14h00 à 17h00 ; le mercredi, le jeudi et le vendredi, de 09h00 à 12h00.

Le dossier sera consultable, de manière dématérialisée sur ordinateur, aux mêmes horaires.

Le dossier sera consultable sur le portail des services de l'État dans le Tarn-et-Garonne : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Enquete-et-consultation-publique> où le public pourra émettre ses observations par voie électronique en cliquant sur le bouton « **Réagir à cet article** ».

Les observations pourront également être adressées à la préfecture de Tarn-et-Garonne, DCIAT – mission politiques environnementales – 2 allée de l'Empereur BP 10779 –82013 MONTAUBAN Cedex, jusqu'à la fin de la consultation, ou par voie électronique : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Montbartier, Bressols et Labastide-Saint-Pierre.

A l'issue de la consultation, la décision d'enregistrement, assortie éventuellement de prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par le ministre chargé des installations classées, ou de refus d'enregistrement de l'installation sera prise par arrêté du préfet de Tarn-et-Garonne.